

## RGPD et implication pour le secteur financier

Les big data et les changements engendrés par leur utilisation en matière de respect de la vie privée ont modifié nos sociétés, et en particulier le secteur financier. Tout changement sociétal susceptible d'avoir des conséquences sur des droits fondamentaux est voué à être réglementé. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a adopté le RGPD le 27 avril 2016<sup>1</sup>, qui remplace la directive sur la protection des données personnelles de 1995 et qui est entré en vigueur ce 25 mai 2018.

Du point de vue des consommateurs — nommés par le règlement «personnes concernées» —, le RGPD leur garantit avant tout une meilleure transparence quant aux informations que des tiers détiennent à leur sujet. Par conséquent, les consommateurs disposent d'un plus grand contrôle sur leurs données, notamment grâce à un droit d'accès à ces dernières et à l'utilisation qui en est faite. En outre, le RGPD impose que chaque traitement de données, s'il ne se justifie par aucun autre fondement, soit explicitement autorisé par la personne concernée. C'est pourquoi nous recevons récemment de la part de différents acteurs des demandes d'acceptation claire pour l'utilisation de nos données personnelles enregistrées.

Concernant le secteur financier, la culture du système bancaire est d'ores et déjà caractérisée par une sécurisation importante des données. La plupart des banques étaient à la pointe en termes de sécurité, et cela bien avant l'annonce du RGPD. Quant au traitement des données, les obligations légales entourant le secteur encadraient déjà fortement les pratiques. Les grands organismes bancaires semblent donc être préparés à la mise en application du règlement européen. Au niveau des fintechs, la sécurisation et le traitement des données personnelles étaient déjà essentiels pour le secteur. Toutefois, ces entreprises évoquent des coûts significatifs pour leur organisation. En effet, si l'accès, la protection et la traçabilité des données sont des éléments que ces entreprises devaient nécessairement garantir pour convaincre leurs clients de leur confier leurs données et avoirs financiers, l'arrivée du RGPD constitue tout de même de nouveaux coûts opérationnels. En dépit de la charge financière occasionnée, le secteur financier dans son ensemble apparaît préparé à la mise en application du nouveau règlement européen.

En tout état de cause, on constatera que le RGPD s'inscrit dans l'air du temps et que le calendrier de sa mise en application converge avec d'importants scandales liés à nos données personnelles. Ce règlement s'avère donc nécessaire à la préservation de l'un de nos droits fondamentaux. Pour le secteur financier, le RGPD, s'il peut constituer une charge administrative et/ou financière, s'inscrit surtout dans une conscientisation accrue de la part des consommateurs quant à la valeur de leurs données à caractère personnel. Les banques, comme les entreprises de la fintech, dépendent de la confiance des consommateurs, traditionnellement influencée par la capacité de ces organisations à garantir la sécurité de leurs avoirs. À l'heure du RGPD, ce n'est plus seulement la sécurisation des avoirs qui va déterminer la confiance des consommateurs envers ces organisations, mais le traitement de leurs données, leur sécurisation et les utilisations commerciales qui en seront faites<sup>2</sup>.

**E. Debroise et E. Dheygere**



<sup>1</sup> <https://bit.ly/2JUbeSj>

<sup>2</sup> <https://bit.ly/2JxSawf>